Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa soixantième année, de dame Clémence-Joséphine Langie, épouse de M. Edouard Ferrier, décédée à Wimille. Ses funérailles auront lieu le mardi 4 juillet, à 10 heures, en l'église Saint-Martin. L'assemblée, rue du Curoir, 59.

Communications diverses

Ecole de Natation. — 30 juin. — Température de l'eau — Huit heures du matin, 21 degrés; cinq heures du soir, 22 degrés.

La chambre syndicale patronale des coiffeurs de Roubaix, se réunira le mardi 4 juillet, en son local, salle Philémon. Sujet : Renouvellement de la commission. Présence obligatoire sous peine d'une amende de 0,50 centimes.

La croix blanche ! avec les initiales H. et C. sur fond rouge, portant le timbre du gouvernement français, constituent l'étiquette des Pilules Suisses. La boite de 50 pilules : 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies. 35017d

La fabrique d'articles de voyage **Soyez père**, *en face la gare*, LILLE, offre un grand choix de sacs et nécessaires avec garnitures en argent, et fabrique spécialement la caisse et la serviette pour échantillons. Magasin spécial d'articles pour pensionnaires.

Prévoyants de l'Avenir. — Les sociétaires de la 127e section, sont informés qu'à partir du 1er juillet, le siège social est transféré à l'hôtel des Sapeurs-Pompiers, Grande Place.

La recette s'y fera donc le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures du matin à midi précises.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

La reconstruction du pont de l'Espierre. — On vient de commencer les travaux de reconstruction du pont de l'Espierre. Le nouveau pont, qui sera complètement en fer, traversera la rue Pierre Catteau, sur toute sa largeur.

TOURCOING

Mort d'un Tourquennois en Chine. — Nous venons d'apprendre la mort à l'âge de 56 ans, du R. P Jean Delmasure, de l'ordre des Lazaristes, procureur de la mission de Pékin.

Le R. P. Jean Delmasure était souffrant depuis un an : il y a quelques jours la famille était informée par une voie indirecte du décès, nouvelle qui est malheusement confirmée.

Le regretté défunt, qui appartient à une honorable famille de la ville, résidait à Pékin depuis vingt-huit ans et y jouissait d'une grande influence. Il avait déjà rempli les fonctions de l'évêque de Pékin, pendant une vacance du siège, et sa santé seule l'avait empêché d'en accepter le titre. Sa mort cause un vide profond dans la mission française à Pékin.

La grève des rattacheurs de MM. Lamourette et Leroux frères. — Cette grève est terminée. Tous les ouvriers rattacheurs ont repris le travail samedi matin.

La fête du quartier des Francs. — C'est aujourd'hui dimanche qu'a lieu le carrousel attelé du quartier des Francs. A 8 heures 1/2 du soir un grand concert sera donné par l'harmonie « La Fraternelle, » qui exécutera les morceaux suivants :

1. *Marche des Fées*, X...; 2. *Palme d'honneur*, fantaisie, Buisson; 3. *Iphigénie*, ouverture, Hostir; 4. *Feuilles volantes*, fantaisie, Bléger; 5. *Le Prophète*, fantaisie, Meyerbeer; 6. Polka pour piston, soliste Hurstemann, X...

Le soir, brillantes illuminations. Tout fait prévoir que cette fête sera des plus brillantes, surtout si le temps se met de la partie.

La Fête Nationale. — Le programme, qui est à peu près arrêté, ne présentera pas de grands changements sur celui de l'année dernière; il y aura encore deux ballons; mais cette fois ils partiront tous deux de la place Charles Roussel; et cette même place sera, le soir, illuminée à giorno.

Les sociétés se réuniront cette année, pour former le cortège, aux environs de l'Hôtel des Voyageurs.

Certificats d'instruction primaire. — Aux termes de la loi du 2 novembre 1892, les inspecteurs ou instituteurs primaires, n'ont plus à délivrer le certificat spécial prévu par l'article 9 de la loi de 1874 dont les dispositions ont été abrogées.

La grève des tisserands. — Samedi après-midi, 24 autres tisserands de M. Dumortier-Guignet ont aussi quitté le travail. Ceux-ci avaient demandé le matin une augmentation de 2 centimes *sur les chaînes en fils simples*, et également 2 centimes sur les *28 broches en laines*. Quand on leur eût dit qu'il n'y avait pas possibilité de faire droit à leurs réclamations, ils sortirent et deux délégués allèrent faire leur déclaration à la police.

Réunion publique. — Voici le texte d'une grande affiche du plus beau rouge qu'on a placardée vendredi :

Ville de Tourcoing. Lundi 3 juillet, à 8 heures, salle de l'Ancien Petit-Château, chez Bolin, rue du Moulin-Fagot, avec le concours des citoyens Devernay, de Lille ; de Cock, de Lannoy et P. Lafargue, député de Lille. Entrée, 0,15 cent. au profit des grévistes de la maison Lamourette et Leroux frères.

L'affaire de la rue de la Croix-Blanche. — Jeudi à 8 heures 1/2 du soir, M. Delalé, juge d'instruction, est arrivé à Tourcoing, et s'est aussitôt rendu, accompagné de M. Cotard, commissaire du 1er arrondissement, chez Mme Cau, qu'il a interrogée. La victime de Vanstenkiste est toujours dans un état très grave.

L'affaire avait été portée au rôle de l'audience du Tribunal correctionnel du vendredi 30 juin ; mais elle a été ajournée à une date indéterminée ; et ce sera sans doute devant la Cour d'assises qu'elle se dénouera.

Chûte mortelle. — Il y a quelques jours nous avons relaté qu'un échafaudage s'était renversé aux cinq maisons en construction situées à l'angle du Boulevard et de la rue Victor-Hugo et que trois ouvriers, un maçon et deux manœuvres, avaient été blessés, dont l'un fort grièvement.

Vendredi matin, un maçon est de nouveau tombé d'une hauteur de trois mètres et s'est fait une blessure assez grave à la jambe. Mais tout cela était peu de chose, comparativement au terrible accident qui s'est produit vendredi, à 6 h. 3/4 du soir.

Charles Gekière, manœuvre de maçon, âgé de 58 ans, né à Emelghem (Belgique) passait avec un chargement de briques au-dessus d'un mur, à 10 mètres de hauteur. Un ouvrier menuisier, M. P. Cerf, qui travaillait près de là, vit alors la manne toucher à un échafaudage supérieur, ce qui fit perdre l'équilibre au malheureux manœuvre qui tomba au fond de la cave, d'une hauteur de 10 mètres, la tête la première. La chute des briques ayant été plus rapide, c'est sur elles que Gekière s'est fracturé la base du crâne.

On le vit encore remuer les paupières pendant quelques minutes; un vicaire du Sacré-Cœur arriva à temps pour lui administrer l'extrême-onction. Le docteur Fichaux vint bientôt, mais il ne put que constater le décès.

M. Cotard, qui passait en ce moment au Boulevard, téléphona au bureau de police pour demander un brancard, et le corps fut transporté à l'Hôtel-Dieu.

Gekière demeurait ruelle Castel, n° 7. Sa malheureuse femme fut prévenue avec toutes les précautions possibles. Elle accourut à la police et il fallut la soutenir pour la conduire à l'Hôtel Dieu; car elle voulait absolument soigner elle-même son mari, qu'elle ne croyait que gravement blessé !

Le ménage avait deux enfants, dont un est marié.

Les exploits d'une escroc. — M. Delalé, juge d'instruction, est revenu hier, vendredi, à Tourcoing à 2 heures de l'après-midi, avec son greffier, M. Duparcq. Deux gendarmes ont amené en même temps la prétendue veuve, Marie Verschure, qui se présentait dans les maisons pour solliciter des secours « pour une pauvre veuve et ses deux petits enfants » A l'appui elle présentait une lettre de recommandation écrite à l'encre rouge.

Quand elle ne voyait personne en entrant, ou si on la laissait un moment seule, la coquine faisait main basse sur tout ce qui se présentait à sa portée, montres, argent, vêtements, etc. Elle a été mise en présence de quelques-unes de ses victimes, Mlle Célina Amelynck, du chemin des Carliers; M. Leclercq et Mme Irma Poissonnier, du Blanc-Seau; Mme Dhaze, du Moulin-Tonton, etc. Cette fille, qui est née à Mouscron, est âgée de 22 ans. C'est à Roubaix qu'elle a été arrêtée.

M. Delalé est parti pour Roubaix en même temps que la prisonnière par le train de 4 heures 30.

Mort de Florentin Dhaze. — Ce malheureux qui y il a environ deux mois a, en travaillant à une maison en construction, à l'Epine, blessé mortellement d'un coup de bêche à la tête le nommé Stander, terrassier, à Roubaix, vient de mourir du typhus à la prison de Douai. Il avait été condamné à 18 mois, aux dernières assises!

A la gendarmerie. C'est le gendarme Cuby, venant de Denain, qui remplace à la brigade à pied de Tourcoing, le gendarme Catteluin, parti récemment pour Pierrefonds.

Un vol hardi. — M. Vandenbrouck, couvreur, demeurant à Wattrelos, travaillant, vendredi, à la toiture d'une maison, rue Fin de la Guerre. Quant il revint à son ouvrage après avoir dîner, il ne retrouva plus sa truelle.

Le voleur, qu'on avait vu monter à l'échelle, a été arrêté aussitôt : C'est le fameux Auguste Bizot, âgé de 12 ans, déjà condamné plus de 10 fois en simple police.

Pélerinage Eucharistique à Armentières, du 2 juillet 1893. — Les personnes désirant profiter individuellement de la réduction de 50 0/0 dans les trains spéciaux, doivent prendre, au prix de 10 centimes, chez M. Rosoor, libraire, 31, Grande-Place, à Tourcoing, une carte d'invitation qui est dès maintenant à leur disposition. 72692

Mouveaux. — En vertu d'une commission rogatoire émanant de M. Dujardin, juge d'instruction, à Courtrai; et de M. Fournet, procureur de la République, à Lille, des gendarmes ont procédé, jeudi après-midi à l'interrogatoire du nommé Charles Vuylsteke, ouvrier agricole, depuis peu à Mouveaux, inculpé de vol au préjudice de M. Decoster, marchand de volailles, à Courtrai. Vuylsteke a opposé les dénégations les plus formelles, aux accusations portées contre lui.

Bondues. — *Un enfant grièvement brûlé.* — Un enfant, Julien Lernoul, âgé de un an, dont les parents habitent le chemin du Molinel, est tombé, vendredi matin, dans une marmite d'eau bouillante que Mme Lernoul venait de déposer à terre. Le pauvre petit a été grièvement brûlé. On désespère de le sauver.

LILLE

Brevet de capacité. — Ont été admises définitivement : Jeudi soir : Mlles Deffollin, Defraigne, Degrand, Delabarre, Delcourt, Deleu, Delfortrie, Delporte, Castrique, Cateau, Champailler, Charlou, Chef, Clause, Dagbert, Damlencourt, Buffin, Vanbremeersch, Rogier, Wardavoir, Bolet, Béghin, Berthe Berche, Beuscart, Barroyer, Bastin, Blondet, Bonduelle, Broux, Bulteau, Caudrelier, Decrême, Ducoulombier, Brulois, Bygodt, Caillo, Cambefort, Capon, Jeanne Cardon, Carton, Bauchet, Bayet, Becu, Blanquart, Bourgeois, Bouvet, Battel, Deldicque, Delmasoré, Delmotte, Laoust, Lechartier, Jeanne Mathieu, Monod.

Vendredi matin : Mlles Geiger, Ghislain, Gruson, Haessiz, Labalette, Huguet, Douchet, Fanyau, Gallois, Herbaut, Huyghe, Esther Jacques, Jongler, Juillet, Kiecken, Yvonne, Dubois, Dufour, Duhem, Eperin, Everats, Pollet, Desal, Desprez, Dever, Dhélin, Divoir, Farineaux, Fertin, Flahault, Fleurquin, Flory, Marthe François.

Vendredi soir : Mlles Picavet, Tahon, Léonie Parent, Mailly, Lemainger, Vrand, Marquant, Mayeur, Minet, Neut, Angelina Noiret, Pannequin, Marie Lemaire, Létourquart, Louvion, Luce, Luton, Maes, Trannin, Margherite Plays, Quonichon, Rouquette, Soleck, Sury, Lancien, Luuisman, Lante, Leblanc, Isaure Lefebvre, Paulis, Antoinette Peckre, Berthe Peckre, Claire Petit, Louise-Andrée Petit, Louise-Marie Petit.

Société d'horticulture. — La prochaine assemblée générale aura lieu au Palais-Rameau, le dimanche 2 juillet, à cinq heures du soir.

Conférence par M. Bazin, professeur d'horticulture à Clermont (Oise).

La séance se terminera par le tirage d'une tombola de plantes, au profit des sociétaires présents.

Le typhus. — Nous avons à enregistrer un décès, celui de M. J.-B. Delfosse, 63 ans, couvreur, 17, rue de Seclin.

Les Roubaisiens aux courses vélocipédiques de Lille. — Dans la réunion de vendredi soir, il a été décidé que MM. Callens, Cléton, Delespierre, Desruelles, Delcambre, prendront part aux courses vélocipédiques de Lille dimanche prochain, à l'occasion de l'inauguration du vélodrome. Les membres honoraires auront droit à leur entrée sur la présentation de leur carte.

Le grand duc Michel. — Le grand-duc Michel de Russie est arrivé vendredi soir en gare de Lille à 9 h. 40, venant de Calais. Il est reparti quelques minutes plus tard sur Bruxelles.

Vol de 20,000 francs à Bruxelles. — Recherches judiciaires à Lille. — Le 12 mars dernier, en plein jour, un vol de 20,000 fr. fut commis à Ixelles, rue Van Aa, au préjudice d'une demoiselle Wilborts.

L'instruction a démontré que le coup avait été fait par le beau frère du locataire principal — un nommé Aléns — avec la complicité d'un certain Minne.

Des renseignements parvenus en ces derniers jours au parquet de Bruxelles, il résulte que Aleus devait s'être réfugié dans le Nord.

M. Drion, substitut du procureur du roi, s'est rendu à Lille pour y faire des recherches au sujet de cet individu.

M. Drion a passé deux jours dans notre ville. Il y a appris qu'en effet Aléns avait séjourné quelque temps dans une localité voisine, où il avait eu pour maîtresse une cabaretière; il était parti le mois dernier disant que, ne trouvant point de besogne, il avait résolu de retourner en Belgique.

Trains de plaisir pour Calais et Dunkerque. — La Compagnie du chemin de fer du Nord organise des trains de plaisir à prix très réduits (2e et 3e classe) à l'occasion des fêtes de Calais et de Dunkerque. L'aller et le retour auront lieu dans la même journée. Voici les heures de ces trains en ce qui concerne Roubaix, Tourcoing et Croix, au départ et à l'arrivée.

Aller : Départ de Tourcoing, 6 h. 30 du matin ; de Roubaix, 6 h. 38 id. ; de Croix-Wasquehal, 6 h. 43 id.

Retour : Départ de Calais-Ville, 8 h. 50 du soir ; de Dunkerque, 8 h. 55 id.

Arrivée à Croix-Wasquehal, de Dunkerque, à 11 h. 17. id. à Roubaix, id. à 11 h. 22; id. à Tourcoing, id. à 11 h. 30.

Arrivée à Croix-Wasquehal, de Calais, à minuit 17; id. à Roubaix, id. à minuit 22; id. à Tourcoing, à minuit 30.

Les prix des places sont au départ de Roubaix : 6 fr. 85 en 2e classe et 4,50 en 3e cl. via Calais et 6 fr. 10 en 2e cl. et 4 fr. en 3e cl. via Dunkerque. Au départ de Tourcoing : 6 fr. 85 en 2e cl. et 4,50 en 3e cl. via Calais et 6,25 en 2e cl. et 4,10 en 3e cl. via Dunkerque. Au départ de Croix-Wasquehal, 6 fr. 70 en 2e cl. et 4,40 en 3e cl. Calais et 6 fr. 10 en 2e cl. et 4 fr. en 3e cl. via Dunkerque.

NOUVELLES MILITAIRES

Ecole de Saint-Cyr. — L'*Officiel* du 30 juin publie les noms des candidats admis à subir les épreuves orales du concours pour l'admission à l'école spéciale militaire.

Voici les noms des élèves du lycée de Lille qui ont été également admis :

MM. Bayard, Bonnet, Brochet, Dufay, Fontaine, Helbecque, Joly, Jourdain, Leblond, Lecoq, Lemar, Lemayeur, Minel, A. Sévatzky, Thomas, Vambremeersch, Weber.

Lycée de Douai. — Jules Chatelain, Jules Druesne, Jules Dupret, Emile Milot.

Collège d'Avesnes. — Marcel Oudinet.

Collège Notre-Dame des Dunes, à Dunkerque. — Albert Decherf, Louis Defoort, Paul Watine.

Les examens oraux du premier degré commenceront à Paris, le lundi 3 juillet, à sept heures du matin.

Quant aux candidats inscrits pour les départements ils seront informés, par une insertion au *Journal officiel* des époques où auront lieu ces épreuves.

L'appel des réservistes. — Nous avons dit que le conseil des ministres avait décidé de reporter l'appel des réservistes au 5 septembre. Ce nouveau changement de date ne jette pas seulement la perturbation dans les bureaux de recrutement, mais il laisse dans l'indécision la plus complète les malheureux réservistes qui avaient déjà pris toutes leurs dispositions pour partir le 21 août. Feront-ils 28 jours ? N'en feront-ils que 14 ? Telle est la question qui nous a été posée de toutes parts.

Nous n'avons point qualité pour la trancher, mais nous demandons au gouvernement de porter à la connaissance des intéressés ce qui a été décidé à cet égard.

Evidemment, le programme des grandes manœuvres va être remanié de fond en comble, par suite de l'appel tardif des réservistes, et néanmoins il est peu probable que l'on ait l'intention de manœuvrer pendant la seconde quinzaine de septembre.

Dans ces conditions, les deux cent mille réservistes convoqués cette année demandent à être fixés le plus tôt possible sur les obligations militaires qu'ils auront à remplir au mois de septembre prochain.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 30 juin.* — ATTAQUE DE FRAUDEURS A LA MARTINOIRE. — Lundi, dans la matinée, vers dix heures, une voiture chargée de briques passait à la Martinoire, sur le territoire de Wattrelos, quand une bande de cinq ou six individus de mauvaise mine se trouvait sur la route. L'un d'eux, probablement pour faire tomber l'attelage dans le fossé, asséna un coup de bâton sur la tête du cheval, qui bondit, mais que le conducteur, M. Leclercq, parvint à maintenir.

C'est alors que M. Leclercq qu'accompagnait son domestique se dirige vers l'individu à qui il fait de vifs reproches ; ce dernier pour toute réponse abat son gourdin sur la tête de M. Leclercq à qui il fait une grave blessure.

Déjà M. Leclercq et son domestique étaient menacés de se voir faire un mauvais parti quand la vue de deux douaniers mit en fuite les agresseurs, qui en se retirant, promettaient de retrouver leurs victimes dans une autre occasion. Le chapeau de M. Leclercq fut emporté par l'un d'eux.

Or, le soir même, l'individu qui avait été le principal auteur de la scène était surpris fraudant du poivre.

Confronté avec M. Leclercq dont il portait encore le chapeau il était parfaitement reconnu : c'était un nommé Gilmé Arthur, âgé de vingt ans, fraudeur de profession, ayant déjà subi plusieurs condamnations pour contrebande. A l'audience Gilmé prétend qu'il ne s'est servi de son bâton que quand M. Leclercq avait voulu exercer contre lui des violences. Gilmé est condamné à deux mois.

ARRONDISSEMENT DE BOUSSOIS. — M. Josson, coiffeur à la Croix-Rouge à Tourcoing, ne pouvant se débarrasser de son frère Cyrille qui faisait du scandale chez lui, avait appelé le garde Denève qui dut lutter pendant plus d'un quart d'heure avec le jeune homme pour l'emmener, non sans avoir eu à essuyer de lui plus d'une injure.

Or, Cyrille Josson est sous le coup d'un arrêté d'expulsion : et ce n'est pas même de l'arrêté lancé contre lui en avril 1890 : il passe en outre pour être un fraudeur habitué; il n'a que vingt-deux ans.

Josson se voit infliger trois mois de prison et cinq francs d'amende.

VOLEUSE PAR COQUETTERIE. — M. Clément, boucher à Tourcoing, avait envoyé sa bonne âgée de quinze ans, Marie Mobez, porter de la viande chez une mercière de la rue Winot-Choquet.

Au moment de partir la fillette trouva moyen d'enlever de l'étalage divers objets d'une valeur d'une vingtaine de francs. Le vol ayant été constaté, Malvina fut arrêtée. Traduite en correctionnelle, elle est cependant remise à ses parents.

LE PINSON RÉVÉLATEUR. — Lors d'un déménagement fait à Tourcoing par Mme Desremaux, qui changeait de maison, un pinson dans sa cage avait tenté le coup. Henri Delmasure, âgé de quatorze ans ; on retrouva l'oiseau chez ce dernier. De là poursuite contre Delmasure qui est déclaré par le Tribunal avoir agi sans discernement, et est remis à ses parents.

EFFET D'UNE CHANSON. — Trois frères se trouvant dans l'estaminet Delcroix à Mouveaux se mirent à chanter une sorte de complainte qui débiut au cabaretier. Il leur en exprima son mécontentement; mais bientôt, sur le refus des chanteurs, on en vint aux mains, et dans la mêlée il y eut un pouce foulé et un œil poché.

Ce qui amène la comparution de Charles, Joseph et Jules Florin qui, après explications fournies, se voient condamnés, les deux premiers à six jours, et le dernier à dix jours de prison, mais avec application de la loi Bérenger.

UN BRACONNIER bien connu dans les environs de Croix, Merlin Arthur, qui a déjà eu plus d'un démêlé avec la justice, à divers titres, est traduit pour « avoir tendu aux cailles ». Il proteste contre les dépositions des témoins, ce qui ne l'empêche pas d'être condamné à un mois d'emprisonnement et cinquante francs d'amende.

Me CONFORME.

PETITE CORRESPONDANCE

H. D. V. Leers. — Quant à présent votre fils, né en France d'un père étranger et d'une mère née en France, est Français, sans faculté de répudiation (Arrêt de la Cour de cassation du 7 décembre 1891). La loi apportant une modification à cet arrêt n'est pas encore votée par les Chambres, et nous ne pouvons vous renseigner exactement avant sa promulgation.

H. H. lecteur assidu. — Vous pourrez être accepté. Il s'agit pour cela de vous adresser au Consulat de Belgique, Grande-Rue, 154, où l'on vous fournira les pièces nécessaires.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 30 juin.* — André Verkindere, rue du Coq-Français, 153. — Arthur Blondeel, rue du Nouveau-Monde, 37. — Fernand Mastrel, rue du Château, 14. — Emile Vermeersch, rue du Tilleul, 69. — Maria Laevens, rue de la Guingnette, cour Séneant 7. — Désiré Hebbelinck, Grande-Rue, cour Lefebvre 9. — Madeleine Paret, rue de Menin, 38. — Joseph Charlier, rue de Soubise, cour Saint-Pierre 23. — *Déclarations de décès du 30 juin.* — Angélique Vermeulen, 47 ans 7 mois 21 jours, rue de la Limite, 101. — Fernand Desobry, 1 an 5 mois 27 jours, rue Archimède, 63. — César Boutteville, 2 ans 9 mois 8 jours, rue de la Lys, 10. — Florin, présenté sans vie, rue Saint-Roch, 71. — Argentine Laforge, 1 an 8 mois, rue Gretry, 45.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 30 juin.* — Gaston Houvenaghel, rue de la Cité. — Palmyre Crevits, fort Vanoutryve. — Alphonse Delhoor, rue de la Croix-Rouge. — Anselme Vandergucht, rue du Brun-Pain. — *Déclarations de décès du 30 juin.* — Abel Carton, 1 an, rue Nationale. — Marie Vandosselaer, 77 ans, sans profession, Blan-Seau. — Marguerite Mysse, 10 jours, rue Mitoyenne. — Jean-Baptiste Leblanc, 2 ans, Hôpital civil. — François Bendit, 82 ans, sans profession, rue du Brun-Pain. — Emile Struyve, 3 mois, rue de Rome.

1839 Fondation de la Grande Maison 1839

A LA GRANDE MAISON PARIS

Succursale de LILLE

15 Rue Faidherbe 15, Angle Rue de la Gare

TOUT CE QUI CONCERNE L'HABILLEMENT POUR HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

Chapellerie, Lingerie, Bonneterie, Chaussures

PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE

MÉDAILLE D'OR

Envoi franco du CATALOGUE & RÉDUCTIONS sur toutes les Lignes de Chemins de Fer

NORD

Chronique électorale. — On annonce que Félix Dehau républicain de Bouvines, posera sa candidature aux prochaines élections législatives dans les cantons de Cysoing, Pont-à-Marcq et Seclin, contre M. J. B. Coget maire de Phalempin, opportuniste.

Cysoing. — *Vols.* — Les frères Arthur et Emile Thomas, âgés, le premier de 12 ans 1/2, le second de 13 ans 1/2, coupables de vol d'une chaîne de montre, et de 35 francs, à Bouvines, viennent d'être arrêtés.

Sanghien-en-Mélantois. — *Vol et vagabondage.* — La gendarmerie de Cysoing a arrêté, jeudi soir, dans le bois appartenant à M. Bourgeois, maire de Sanghien en Mélantois, les sieurs Alphonse Bourgeois, maçon, 26 ans; Marie Delrue, tricuse, 23 ans, et Emile Effner, garçon de café. Ces individus, sans domicile fixe, sont inculpés de vol de légumes et vagabondage.

La centenaire de Ligny. — On connaît dans cette commune une centenaire Mme veuve Moiriaux, née Julie Douchet est née à Ligny le 1er novembre 1789. Elle demeure avec sa plus jeune fille âgée de 62 ans. L'aînée en a 71.

Mme Moiriaux a toute sa lucidité d'esprit et même sa mémoire. Elle se rappelle bien le jour où l'on a guillotiné Louis XVI.

Elle espère fêter ses 104 ans. Après elle pourra, dit-elle, s'en aller.

BELGIQUE

M. Jean Volders, un des leader du Parti ouvrier belge, vient de donner sa démission de rédacteur en chef du journal le *Peuple*. Depuis quelque temps, M. Volders préconisait dans son journal un projet de réorganisation du Sénat basé sur la représentation des intérêts. A la suite de cette campagne, la Fédération bruxelloise du Parti ouvrier s'est réunie, et discutant le projet présenté personnellement par le rédacteur en chef du *Peuple*, elle s'est prononcée contre toute organisation du Sénat.

Considérant que cette résolution l'atteignait, M. Volders a aussitôt renoncé aux fonctions qui l'attachaient à la rédaction du *Peuple*, dont il était en réalité la chevville ouvrière.

M. Volders, faisait partie du *Peuple*, depuis 1885, c'est-à-dire depuis la date même de la fondation de cet organe.

Il reste membre du Conseil général du Parti ouvrier, dont il est sous-secrétaire pour l'extérieur.

La grève des tisserands de Verviers. — La situation est à peu près stationnaire.

A Beribou, chez M. Cornesse, on a pu travailler avec des ouvriers étrangers à l'établissement.

On me rapporte qu'hier soir, à Dison, des délégués du syndicat des établissements Sagehomme se sont réunis avec un des patrons de cette fabrique, l'avocat Maquinay et le vicaire de Dison. Ces personnes seraient convenues, après examen, de soumettre au comité de la grève un projet d'entente qui aurait certaines chances d'être accueilli favorablement.

La Louvière. — *Accident de cheval.* — Mme Alfred Bertrand, de Châtelet, a été renversée et piétinée par un cheval de course.

L'état de la victime laisse peu d'espoir.

Mons sur Marchiennes. — *Un homme tué.* — Un ouvrier houilleur occupé dans les travaux de la fosse Parent, aux charbonnages de Mont-sur-Marchiennes, vient d'être tué net par la chûte d'une pierre qui s'est détachée du plafond de la galerie où il travaillait. Le malheureux laisse une veuve et six enfants.

Erquelinnes. — *Grève de marbriers.* — On annonce qu'une grève vient d'éclater dans les ateliers de marbrerie de MM. D... et Cie, à Erquelinnes.

Les ouvriers ont quitté les chantiers pour une demande d'augmentation de salaires refusée par la direction. Tout est calme.

Le krack d'Ecaussines. — Nous avons annoncé hier qu'un certain courtier d'Ecaussines a disparu, laissant un passif considérable. D'après de nouveaux renseignements, il y aurait eu exagération dans le chiffre : le passif net atteindrait, à peine 15,000 francs, et ce découvert serait, espère-t-on, comblé ultérieurement.

Bruxelles. — *Un violent incendie* a détruit jeudi matin les vastes ateliers d'ébénisterie de M. Henri Keremans, situés dans les bâtiments de derrière de la maison portant le numéro 10 de la rue Théodore-Verhaegen.

Le feu s'est déclaré vers 11 heures ; malgré les efforts des pompiers, rien dans les ateliers n'a pu être sauvé. Ils ne présentent qu'un amas de ruines. Plusieurs ouvriers qui avaient tenté de sauver du bois et des meubles achevés ont été sérieusement brûlés à la figure et aux mains.

Un d'eux, le nommé Auguste Bandoy, en sautant d'une fenêtre pour fuir, s'est fracturé le pied droit. Le patron, M. Kerremans, a malheureusement perdu dans ce sinistre une somme de 60,000 fr. en billets de banque.

Un ouvrier nommé De Beyst, qui a voulu rentrer à l'atelier pour sauver sa montre alors que le bâtiment était déjà en flammes, a été gravement brulé.

Gand. — *Une erreur judiciaire.* — La cour d'appel de Gand vient de rendre un très intéressant arrêt condamnant l'Etat belge à payer 6,000 francs de dommages-intérêts au nommé Beatse, condamné injustement par le tribunal correctionnel d'Audenarde. Beatse fut condamné en 1885 à 3 mois d'emprisonnement du chef de diffamation.

Un frère de Beatse, habitant Péruwelz, lui avait envoyé un mandat-poste de 30 fr. L'employé des postes Ots prétendit avoir payé à Beatse le montant de ce mandat. Beatse, qui soutint ne l'avoir ni reçu ni présenté en payement, intenta une action à Ots, mais fut débouté. A son tour, Ots attaqua Beatse du chef de diffamation. Celui-ci se vit condamner sévèrement et subit sa peine.

L'employé des postes s'étant fait condamner dernièrement du chef de vols et de faux, le procès Beatse fut revisé. La nouvelle instruction établit que l'employé des postes avait apposé la signature de Beatse sur le mandat et s'en était approprié le montant. Il fut condamné à 6 ans de prison du chef de vol et de faux témoignage, tandis que Beatse fut réhabilité.

Celui-ci, non satisfait de la réparation judiciaire, intenta un procès à l'Etat qui vient d'être rendu civilement responsable du délit commis par l'employé des postes et condamné, comme je le constate plus haut, à 6,000 francs de dommages-intérêts.

Anvers. — *Condamnation d'un anarchiste.* — La cour d'assises d'Anvers a condamné l'anarchiste Weltes à un an de prison pour avoir prononcé des discours violents pendant les derniers troubles.

A la Chambre. — *Séance du 30 juin.* — Le projet de loi réglant les intermittences à payer pour les servitudes militaires a été adopté par 76 voix et unes abstention.

M. Hanssens a déposé une proposition nouvelle de revision de l'art. 53 de la Constitution.

La Chambre a abordé ensuite la discussion d'un projet de loi étendant aux marchandises déclarées en transit les dispositions de l'article 282 de la loi du 26 août 1822.

Par une singulière contradiction, la Chambre, après avoir adopté les articles du projet par assis et levés, a repoussé l'ensemble du projet à l'appel nominal.

La Chambre a passé ensuite à l'examen du projet de loi sur les déclarations d'appel ou de recours en cassation des personnes détenues.

Le projet a été renvoyé à la commission.

La discussion sur la revision a été fixée à mercredi.

COUR D'ASSISES DU HAINAUT

SÉANT A MONS

LES CRIMES DE BAILLEUL, (près Néchin)

Audience du vendredi 30 juin ; 4e audience

A 9 h. 35, l'audience est ouverte.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL demande qu'il plaise à la Cour d'entendre un témoin, Leridan, cité par dépêche, en vertu du pouvoir discrétionnaire. — M. LE PRÉSIDENT. L'audition de ce témoin est remise à la fin des témoins à charge.

LA FEMME ROSIÈRE, déclare qu'au cours d'une conversation qu'elle avait eue avec la fille Catherine Desfontaine, celle-ci lui avait dit que le petit Dubus, lui avait raconté avoir vu la femme d'Agathon Brunin quitter vers 7 h. du matin et précipitamment le jardin de la ferme Ch. Brunin.

CATHERINE FONTAINE, 18 ans, ancienne servante de chez Dubus. Quand je travaillais chez Dubus, le petit Léon m'a raconté que le jour du crime de J. Hubaux, il avait vu la femme Agathon Brunin quitter précipitamment le jardin de la ferme de Ch. Brunin.

M. LE PRÉSIDENT. — La mère de cet enfant était-elle là pendant cette conversation ? — LE TÉMOIN. — Non.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce que la mère de Leon Dubus ne lui a pas recommandé de ne pas trop parler. — LE TÉMOIN. — Si.

M. LE PRÉSIDENT. Quand vous avez été appelée au juge d'instruction, pour déposer relativement à ce propos de L. Dubus, est-ce que vous n'avez pas été chassée de cette maison, le lendemain de votre comparution? — LE TÉMOIN. Si.

M. LE PRÉSIDENT. Et pourquoi avez-vous été chassée? — LE TÉMOIN. Parce que j'avais dit la vérité au juge d'instruction.

M. LE PRÉSIDENT. Quel jour exactement avez-vous été congédiée... renvoyée si vous comprenez mieux. — LE TÉMOIN. Le lendemain même que j'avais été à Tournai!

UN JURÉ demande à M. le Président d'appeler le gendarme Wattelet et lui fait poser les questions suivantes :

M. LE PRÉSIDENT. Quand vous avez été à la maison commune rechercher le paquet c'est-à-dire le paletot que vous y aviez déposé l'avant-veille, l'avez-vous retrouvé en bon état ? — GENDARME WATTELET. En très bon état.

M. LE PRÉSIDENT. N'avait-il pas été déplié. — LE GENDARME. Non.

M. LE PRÉSIDENT. Comment était-il fait ce paquet, que vous avez si bien pu voir qu'il n'avait pas été déplié? — LE GENDARME WATTELET. Dans la maison de Ch. Brunin, au moment où je l'ai saisi, je l'ai roulé, puis serré avec une petite ficelle, et ensuite avec une courroie de cuir !

UN AUTRE JURÉ. Auriez-vous pu voir s'il avait été déplié? — GENDARME WATTELET. Certainement; car nous avons l'habitude de plier des effets de la même façon, et rien qu'à première vue, je me serais aperçu s'il avait été visité. (Le témoin se retire.)

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL SERVAIS. Messieurs, cette question du bouton déposé à la maison commune, a une importance que certes les défenseurs ne perdent pas de vue... ni moi non plus. Aussi ai-je voulu vider cette question à fond et hier soir, j'ai envoyé par express le commandant de gendarmerie Ricaille sur les lieux pour se livrer à une enquête minutieuse. Il pourra donc nous fournir toutes les explications nécessaires.

M. LE PRÉSIDENT. Commandant, voulez-vous nous donner tous les renseignements que vous avez recueillis. — LE COMMANDANT RICAILLE. Suivant les ordres de M. le procureur du Roi, je me suis rendu à Bailleul, où je suis arrivé vers onze heures. J'ai demandé aussitôt au tenancier de l'établissement où le paquet avait été déposé, si celui-ci avait été mis à l'abri de toute indiscrétion, ainsi que cela lui avait été recommandé d'ailleurs. Il m'a affirmé que personne, absolument personne n'y avait touché, depuis qu'il avait été déposé.

A la demande qui lui est faite, le commandant explique l'état des lieux de la maison.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL SERVAIS : N'avez vous pas poussé plus loin vos investigations ? — LE COMMANDANT RICAILLE. Si, j'ai visité tout le linge de la maison et du personnel, linge sale et linge propre, jusqu'à celui porté par les habitants, et je n'ai trouvé aucune pièce portant des boutons semblables à celui trouvé dans le veston de Brunin, ni même d'une ressemblance éloignée.

M. LE PRÉSIDENT. En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne la comparution du témoin Leridan, tenancier de la maison commune.

M. LE PRÉSIDENT. Combien de temps, le paquet que vous a remis le gendarme Wattelet est-il resté chez vous — LERIDAN. 2 jours.

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes bien certain que personne n'a été dans la chambre. — LERIDAN. Non, personne.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'est-ce qui vous fait croire que personne n'est entré ? — LERIDAN. Parce qu'il n'y a que moi qui va dans cette chambre.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Etes-vous certain qu'aucun étranger n'a pu pénétrer dans cette chambre ? — LERIDAN. — Personne, personne, d'ailleurs on le verrait bien il y a toujours quelqu'un à l'estaminet.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Vous vous rendez bien compte, n'est-ce pas, de la gravité de votre déposition, vous n